

## **COMPTE RENDU RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 23 JUIN 2020**

Le vingt-trois juin deux mil vingt, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la salle des fêtes de Monthelon.

Tous les membres en exercice étaient présents.

Lecture est faite du compte-rendu de la séance précédente du 26 mai 2020. Le Conseil Municipal l'approuve à l'unanimité

Monsieur DOISNEAU Christian a été élu secrétaire de séance.

### **N°025/2020 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019 DU BUDGET PRINCIPAL**

Le Conseil Municipal de la Commune de MONTHELON,

- Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de mandats, le compte de gestion dressé par les receveurs, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,
- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019,
- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice précédent, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2019 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

**Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.**

### **N°026/2020 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020**

Le Conseil Municipal de la Commune de MONTHELON,

Le budget primitif 2020, présenté par Monsieur le Maire, est adopté à l'unanimité, équilibré en recettes et en dépenses à :

- Section de fonctionnement : 1 018 017.21 Euros répartis comme suit :

Dépenses :

Chapitre 011 : charges à caractère général	245 350.00 €
Chapitre 012 : charges de personnel	92 950.00 €
Chapitre 014 : atténuation de produits	13 000.00 €
Chapitre 022 : dépenses imprévues	10 000.00 €
Chapitre 023 : virement à la section d'investissement	559 476.53 €
Chapitre 65 : charges de gestion courante	85 340.48 €
Chapitre 66 : charges financières	3 500.00 €
Chapitre 67 : charges exceptionnelles	8 400.00 €

Recettes :

Chapitre 70 : produits des services du domaine	26 685.00 €
Chapitre 73 : impôts et taxes	222 674.00 €
Chapitre 74 : dotations et participations	67 549.97 €
Chapitre 75 : autres produits de gestion courante	64 505.70 €
Chapitre 76 : Produits financiers	3.00 €
Chapitre 002 : résultat reporté	636 599.54 €

- Section d'investissement : 728 530.20 Euros répartis comme suit :

Dépenses :

Chapitre 020 : dépenses imprévues	20 696.14 €
Chapitre 16 : emprunts	30 650.00 €
Chapitre 20 : immobilisation incorporelles	32 375.00 €
Chapitre 21 : immobilisations corporelles	569 099.09 €
Chapitre 001 : solde d'exécution négatif reporté	75 709.97 €

Recettes :

Chapitre 001 : solde d'exécution positif reporté	0.00 €
Chapitre 021 : virement de la section de fonctionnement	559 476.73 €
Chapitre 1068 : affectation résultat	164 784.06 €
Chapitre 10 : dotation fonds divers et réserves	4 269.41 €
Chapitre 13 : Subvention d'investissement	0.00 €
Chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilées	0.00 €

**N°027/2020 – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2020**

Le Conseil Municipal arrête à l'unanimité les taux suivants pour l'année 2020 :

- Foncier bâti 20.23 %
- Foncier non bâti 19.49 %
- 

**N°028/2020 – ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS COMMUNALES POUR 2020**

Le Conseil Municipal arrête à l'unanimité les subventions suivantes pour l'année 2020 :

Entraide alimentaire d'Épernay	108.00 €
Bulle des jeux	40.00 €
EntourAge	360.00 €
Syndicat Mixte Scolaire des Trois Coteaux	48 600,00 €
Comité des Fêtes de Monthelon	8 500,00 €
Association Pays d'Epernay et son Patrimoine	100,00 €
Amis de nos Églises	50.00 €
Association "Les Coteaux Sud"	183,00 €
AFM Téléthon	150.00 €
La Gran-jauge	40.00 €

### **N°029/2020 – COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2121-29,

Vu le code général des impôts et notamment l'article 1650,

Considérant les conditions de recevabilité des commissaires proposés, à savoir : 25 ans au moins, de nationalité française, inscrits aux rôles d'imposition directes locales de la commune et ayant des connaissances suffisantes sur les circonstances locales et l'exécution des travaux confiés à cette commission,

Considérant la nécessité de proposer ces personnes en nombre double,

Considérant l'obligation de non domiciliation dans la commune d'un commissaire,

Le Conseil Municipal décide de proposer les noms de 12 membres titulaires et 12 membres suppléants afin de permettre la nomination par le directeur des services fiscaux de 6 membres titulaires et 6 membres suppléants.

#### **Titulaires**

PRZYGONSKI Ludovic	19 rue de Montauban 51530 MONTHELON
VOUILLOT Marylène	47 rue Gaston Poittevin 51530 MONTHELON
MONCLIN Alain	4 Chemin des Sablons 51530 MONTHELON
PIENNE Cédric	11 rue Henri Martin 51530 MONTHELON
HUCBOURG Hervé	24 rue Gaston Poittevin 51530 MONTHELON
FRÉZIER Sébastien	50 rue Gaston Poittevin 51530 MONTHELON
LOUDART Caroline	7 rue Henri Martin 51530 MONTHELON
MLAKAR Olivier	1 rue Henri Martin 51530 MONTHELON
MARCHAND Guillaume	5, rue Saint Nicolas 51530 MONTHELON
DOISNEAU Christian	10 rue Gaston Poittevin 51530 MONTHELON
SILVA COSTA Daniel	27 rue Saint Vincent 51530 MONTHELON
LECARDEUR Gérald	Les Rouleaux 51270 Montmort Lucy

#### **Suppléants**

CHOPIN Emmanuel	3 place du Général Leclerc 51530 MONTHELON
DÉROUILLAT Florence	23 rue des Chapelles 51530 MONTHELON
DÉROUILLAT Luc	23 rue des Chapelles 51530 MONTHELON
GUÉLARD Emric	30 rue Henri Martin 51530 MONTHELON
LEFÈVRE Françoise	19 rue des Chapelles 51530 MONTHELON
MLAKAR Stéphanie	1 rue Henri Martin 51530 MONTHELON
MONCLIN Christine	4 Chemin des Sablons 51530 MONTHELON
NOEL Christophe	20 rue Henri Martin 51530 MONTHELON
PIENNE André	37 rue Gaston Poittevin 51530 MONTHELON

Commune de MONTHELON  
Séance du 23 juin 2020

PIENNE Lydie  
VOUILLOT Raynal  
RICHARD Claude

15 rue Henri Martin 51530 MONTHELON  
47 rue Gaston Poittevin 51530 MONTHELON  
Ferme de la Loge 51530 MOUSSY